

DÉPLACEMENT ACTIF ET SÉCURITAIRE

APAISEMENT DE LA CIRCULATION



Pour une meilleure cohabitation des usagers de la route

Problèmes de sécurité, de vitesse, de conflits piétons-automobilistes, d'artères achalandées, de signalisation inadéquate... L'occasion est idéale pour repenser la place qu'occupent les piétons, les cyclistes, les aînés et les jeunes, eu égard à celle qu'occupe l'automobile.

L'apaisement de la circulation permet de réduire le volume et la vitesse de circulation, de créer des environnements qui

rééquilibrent les besoins de tous les usagers de la route et d'améliorer la sécurité.

La méthode consiste à adapter l'environnement grâce à une combinaison de plusieurs mesures physiques. La seule réduction de la limite de vitesse, sans modifier l'environnement, n'aura pas le résultat escompté.

Des exemples de mesures physiques d'apaisement de la circulation :

- rétrécir la chaussée avec des trottoirs, des chicanes, des bancs, des arbres, etc.;
- ajouter des ralentisseurs comme les dos-d'âne allongés;
- ajouter des îlots de refuges, des bordures de protection pour les piétons, etc.

AVANTAGES POUR LA COMMUNAUTÉ

Les problèmes de la circulation et ses nuisances sont souvent connus. La question est de savoir quelle stratégie entreprendre pour résoudre ces problèmes et améliorer la qualité de vie des citoyens.

Une stratégie d'apaisement qui réduit le volume de trafic et la vitesse à l'échelle d'un secteur :

- permet une meilleure cohabitation des modes de transport;
- rend les trajets plus sécuritaires et plus attrayants pour l'ensemble des usagers;
- redonne aux rues leur fonction première, décourage la circulation de transit, minimise les conflits;
- diminue le recours à l'automobile;
- incite plus de citoyens à marcher pour aller au travail et à l'école, ou vers les services de proximité.

IMPLICATION DE LA MUNICIPALITÉ : DES MOYENS PORTEURS

Introduire une vision et une approche d'apaisement de la circulation dans une municipalité peut impliquer plusieurs éléments, tels que :

- adopter une démarche vers une ville « active ou verte » en transport, plus conviviale pour les piétons et les cyclistes et qui améliore la tranquillité des résidents;
- accompagner cette approche d'une charte du piéton ou l'insérer dans le cadre d'un plan de mobilité durable ou d'un programme particulier d'urbanisme (PPU);
- mandater un comité de travail pour préparer un projet (regroupant des urbanistes, professionnels de la municipalité, etc.) et susciter la participation des citoyens et autres organisations, telles que des représentants de personnes avec déficience visuelle ou à mobilité réduite;
- s'engager à réduire la vitesse et le volume total de circulation de véhicules à moteur;
- s'engager à réduire les blessures associées à la route, par le biais du comité de circulation ou de sécurité routière;
- adapter les mesures d'apaisement au milieu en tenant compte des différentes fonctions du transport (sécurité, mobilité, transport actif, etc.);
- développer une stratégie globale d'apaisement qui doit couvrir toute une zone (un quartier par exemple, ou une zone scolaire ou commerciale) et non une rue isolée de son environnement immédiat;
- intégrer les requêtes des citoyens, en rapport avec la vitesse et la sécurité, dans la planification des mesures d'apaisement.

DÉPLACEMENT ACTIF ET SÉCURITAIRE

Un environnement routier sécuritaire fait partie des mesures qui donneront le sentiment aux citoyens d'être **bien entourés** dans leur municipalité.

EXEMPLES DE MUNICIPALITÉS QUI ONT APPLIQUÉ CETTE ACTION

- [Saint-Lambert](#)
- [Candiac](#)
- [Chambly](#)

RESSOURCES

OUTILS

- [Fiches techniques](#) sur la modération de la vitesse et l'apaisement de la circulation, ministère des Transports du Québec (MTQ)
- [La rue complète](#), l'accessibilité universelle qui fait du chemin, ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) 2012
- [Fiche 19](#) - Aménager les traversées des agglomérations en milieu de vie, Fondation Rues principales, 2011
- [Boîte à outils](#) sur les Quartiers verts, actifs et en santé, Centre d'écologie urbaine de Montréal (CEUM)

SOUTIEN FINANCIER

- [Plan d'intervention de sécurité routière](#) en milieu municipal (PISRMM), ministère des Transports du Québec (MTQ)
- [Véloce II, volet 1](#), ministère des Transports du Québec (MTQ)
- [Fonds municipal vert](#), Fédération canadienne des municipalités
- [Programme d'infrastructures Québec-Municipalités](#) (volet 1, sous-volet 1.4), ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT)
- [Fonds Éco IGA](#), Jour de la Terre

ORGANISMES – RESSOURCES

- [Centre d'écologie urbaine de Montréal](#) (CEUM)
- [Institut Nazareth et Louis-Braille](#)

LE CENTRE DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX (CSSS)

Pour faciliter vos démarches, le CSSS peut vous accompagner dans la mise en œuvre d'actions à mener sur les saines habitudes de vie et vous aider à faire les choix qui auront un impact positif sur la santé de vos citoyens.

Contactez le CSSS de votre territoire au
www.bienentourés.com